



RAPPORT D'ANALYSE LÉGALE

NUMÉRO DU CAS 20250224-04 Courriels SAAQ

Cas généré	lundi 12 mai 2025
Rapport généré	vendredi 5 septembre 2025

APERÇU DU DOSSIER

DÉTAILS DE TRAITEMENT DU DOSSIER

ANALYSE 3

Analysé par Elie Potvin et Louis Jacob
Date d'analyse mercredi 4 juin 2025 08:17:08

ANALYSE 2

Analysé par Elie Potvin et Louis Jacob
Date d'analyse jeudi 15 mai 2025 13:06:53
Description de l'analyse intégré les documents de la première divulgation

ANALYSE 1

Analysé par Elie Potvin et Louis Jacob
Date d'analyse lundi 12 mai 2025 19:41:01

APERÇU DES PREUVES

Éléments de preuve 3

Résultats combinés 562 615

CLÉ USB SAAQ 2025-06-03.AD1 (896)

Logiciel de traitement des preuves	AXIOM Process v9.2.0.44134
Numéro de preuves	Clé USB SAAQ 2025-06-03.ad1
Emplacement	Clé USB SAAQ 2025-06-03.ad1
Plateforme	Ordinateur

PREMIÈRE PRODUCTION (2 343)

Logiciel de traitement des preuves	AXIOM Process v9.1.0.43876
Numéro de preuves	Première production
Emplacement	C__ - May 15 2025 130656.zip
Plateforme	Ordinateur

COURRIELS (559 376)

Logiciel de traitement des preuves	AXIOM Process v9.1.0.43876
Numéro de preuves	Courriels
Emplacement	PhysicalDrive2 SanDisk Extreme 55AE SCSI Disk Device (1,82 TB) - May 12 2025 194103.zip
Plateforme	Ordinateur

Dossier 1

Nom de l'expéditeur	Beaulieu, Marie-Ève
Destinataires	Lépinay, Francine <Francine.Lepinay@saaq.gouv.qc.ca>, Frenette, Yves <Yves.Frenette@saaq.gouv.qc.ca>, McKenzie, Jean-Philippe <Jean-Philippe.McKenzie@saaq.gouv.qc.ca>, Malenfant, Karl <Karl.Malenfant@saaq.gouv.qc.ca>
Sujet	résolutions
Compte Exchange de l'expéditeur	/O=EXCHANGELABS/OU=EXCHANGE ADMINISTRATIVE GROUP (FYDIBOHF23SPDLT)/CN=RECIPIENTS/CN=F1C981B409644D8FA7F18AEE799C4989-ADM44
Date/heure de création – UTC-05:00 (dd/MM/yy)[DST]	14/09/22 10:13:23.000
Date/heure soumise — UTC-05:00 (dd/MM/yy)[DST]	14/09/22 10:12:55.000
Date/heure de remise – UTC-05:00 (dd/MM/yy)[DST]	14/09/22 10:13:23.000
Date/heure de la dernière modification – UTC-05:00 (dd/MM/yy)[DST]	27/03/24 05:37:12.000
Corps	Bonjour, Nous avons retravaillé tenant compte des commentaires formulés et des objectifs poursuivis de ne pas revenir au CA. J'aimerais savoir si ca convient. Mille mercis de votre collaboration. Marie-Eve  <i>Me Marie-Eve Beaulieu</i> Vice-présidente aux relations gouvernementales, aux affaires juridiques et à la performance 333, boulevard Jean-Lesage, N-6-9, Québec (Québec) G1K 8J6 Courriel : marie-eve.beaulieu3@saaq.gouv.qc.ca Ce courriel contient des renseignements confidentiels et ne peut être divulgué. Si vous n'êtes pas le destinataire, veuillez nous aviser et le détruire.
Nom de dossier	Karl.Malenfant@saaq.gouv.qc.ca.pst -> Karl.Malenfant@saaq.gouv.qc.ca (Primary) -> Haut de la banque d'informations -> Boîte de réception -> __VPRHMSN -> CASA -> Période juillet à d éc 2022 -> Dossier 222
Pièces jointes	avenant+gré_à_gré_14 sept 10h07 (002).docx, avenant_global_13_sept_22_RésolutionMEB 17h52.docx, image001.png

En-têtes	Received: from YT3PR01MB8514.CANPRD01.PROD.OUTLOOK.COM (2603:10b6:b01:9f::10) by YT2PR01MB9889.CANPRD01.PROD.OUTLOOK.COM with HTTPS; Wed, 14 Sep 2022 14:13:23 +0000 Authentication-Results: dkim=none (message not signed) header.d=none;dmARC=none action=none header.from=saaq.gouv.qc.ca; Received: from YT3PR01MB9204.CANPRD01.PROD.OUTLOOK.COM (2603:10b6:b01:a1::12) by YT3PR01MB8514.CANPRD01.PROD.OUTLOOK.COM (2603:10b6:b01:9f::10) with Microsoft SMTP Server (version=TLS1_2, cipher=TLS_ECDHE_RSA_WITH_AES_256_GCM_SHA384) id 15.20.5612.19; Wed, 14 Sep 2022 14:12:56 +0000 Received: from YT3PR01MB9204.CANPRD01.PROD.OUTLOOK.COM ([fe80::8c62:79d6:a324:129f]) by YT3PR01MB9204.CANPRD01.PROD.OUTLOOK.COM ([fe80::8c62:79d6:a324:129f%4]) with mapi id 15.20.5612.022; Wed, 14 Sep 2022 14:12:56 +0000 Content-Type: application/ms-tnef; name="winmail.dat" Content-Transfer-Encoding: binary From: =?iso-8859-1?Q?Beaulieu=2C_Marie-=C8ve?= <marie-eve.beaulieu3@saaq.gouv.qc.ca> To: =?iso-8859-1?Q?L=E9pinay=2C_Francine?= <Francine.Lepinay@saaq.gouv.qc.ca>, "Frenette, Yves" <Yves.Frenette@saaq.gouv.qc.ca>, "McKenzie, Jean-Philippe" <Jean-Philippe.McKenzie@saaq.gouv.qc.ca>, "Malenfant, Karl" <Karl.Malenfant@saaq.gouv.qc.ca> Subject: =?iso-8859-1?Q?r=E9solutions?= Thread-Topic: =?iso-8859-1?Q?r=E9solutions?= Thread-Index: AdjIQ6NklrALVpAmS1yYmmwDKR5uPQ== Date: Wed, 14 Sep 2022 14:12:55 +0000 Message-ID: <YT3PR01MB920454EB4A6EEBA243AE899CFF469@YT3PR01MB9204.CANPRD01.PROD.OUTLOOK.COM> Accept-Language: fr-CA, en-US Content-Language: fr-FR X-MS-Has-Attach: yes X-MS-Exchange-Organization-SCL: -1 X-MS-TNEF-Correlator: <YT3PR01MB920454EB4A6EEBA243AE899CFF469@YT3PR01MB9204.CANPRD01.PROD.OUTLOOK.COM> MIME-Version: 1.0 X-MS-Exchange-Organization-MessageDirectionality: Originating X-MS-Exchange-Organization-AuthSource: YT3PR01MB9204.CANPRD01.PROD.OUTLOOK.COM X-MS-Exchange-Organization-AuthAs: Internal X-MS-Exchange-Organization-AuthMechanism: 04 X-MS-Exchange-Organization-Network-Message-Id: edcd257b-55f0-4dbe-2bfc-08da965b3872 X-MS-PublicTrafficType: Email X-MS-TrafficTypeDiagnostic: YT3PR01MB9204:EE_ YT3PR01MB8514:EE_ Return-Path: marie-eve.beaulieu3@saaq.gouv.qc.ca X-MS-Exchange-Organization-ExpirationStartTime: 14 Sep 2022 14:12:56.1467 (UTC) X-MS-Exchange-Organization-ExpirationStartTimeReason: OriginalSubmit X-MS-Exchange-Organization-ExpirationInterval: 1:00:00:00.0000000 X-MS-Exchange-Organization-ExpirationIntervalReason: OriginalSubmit X-MS-Office365-Filtering-Correlation-Id: edcd257b-55f0-4dbe-2bfc-08da965b3872
----------	---

En-têtes	X-MS-Exchange-AtpMessageProperties: SA SL X-MS-Exchange-Organization-ACSEExecutionContext: 09/14/2022 14:12:57;09/14/2022 14:13:23;{"SubmissionInfo":{"SubmissionToken":"PFRva2VulEVuZHBvaW50PSJodHRwczoL2VvcC1kcy1wcm9kLWNhLWVjYS0yLWxiLXNoLmRhYXMubWljcm9zb2Z0LmNvbS9zb25hcmFwaSIgSWQ9JjcwZDMwMzJlWE0NDMtNDlkMC1iMzUyLWlyYzFmMmEyM2M2OCIgUm9sZT0iU3VibWl0dGVyIiBub2t1bR5cGU9IiN1Ym1pc3Npb25Ub2t1biIgU2lnbmF0dXJlPSJ4ekQxKzhuVIIUdHcrT1NDeEVCWVRtM2src2N3Z2xjQ1JCd2lqUm8vYTBiRDgzYitnc0hnS05ZQ0pDL1AyQTdGMEIHVkc5RnJldjiVldPOUc5bFdHZz09liBTaWduYXR1cmVWZXJzaW9uPSJWZXJzaW9uMjEiC8_","Identity":"https://eop-ds-prod-can.daas.microsoft.com/sonarapi?connectionkeepalive=false"}};SC;S;0;09/14/2022 14:12:57;0 0 0 1 0 0 ; X-Microsoft-Antispam: BCL:0; X-Forefront-Antispam-Report: CIP:255.255.255.255;CTRY:;LANG:fr;SCL:-1;SRV:;IPV:NLI;SFV:SKI;H:YT3PR01MB9204.CANPRD01.PROD.OUTLOOK.COM;PTR:;CAT:NONE;SFS:;DIR:INB; X-MS-Exchange-CrossTenant-OriginalArrivalTime: 14 Sep 2022 14:12:55.9074 (UTC) X-MS-Exchange-CrossTenant-FromEntityHeader: Hosted X-MS-Exchange-CrossTenant-Id: 4df32e45-efd8-40c1-93ea-d0041b95d83b X-MS-Exchange-CrossTenant-AuthSource: YT3PR01MB9204.CANPRD01.PROD.OUTLOOK.COM X-MS-Exchange-CrossTenant-AuthAs: Internal X-MS-Exchange-CrossTenant-Network-Message-Id: edcd257b-55f0-4dbe-2bfc-08da965b3872 X-MS-Exchange-CrossTenant-MailboxType: HOSTED X-MS-Exchange-CrossTenant-UserPrincipalName: Y6xg5vN1mFqAHWCbY3pKV644DbLac3B2ZN8JX22uM92QW DaZAN2ya2ocVQ9R9Bg+x3bYqTh90ueTB2YKpRuGBEzrlGMJy473MA3p256AsdUrvgD7DCnuexPcW9+0E/YX X-MS-Exchange-Transport-CrossTenantHeadersStamped: YT3PR01MB8514 X-MS-Exchange-Transport-EndToEndLatency: 00:00:27.3712391 X-MS-Exchange-Processed-By-BccFoldering: 15.20.5612.022 X-Microsoft-Antispam-Mailbox-Delivery: ucf:0;jmr:0;auth:0;dest:1;ENG:(910001)(944506478)(944626604)(920097)(425001)(930097); X-Microsoft-Antispam-Message-Info: p9a2F78OoCCik8MfBsAYWpu9T7FBvQ9nP7qxHta+teoZLjAgpR/lIRpiLhjDI4qLGml6ZftoQsw+bE3phLyFrZr21 DQJ4QRrk3iwFrvCa+GR8GfoN+2PJQskXOclvWnaFNAOr5yAUZolex/Ww7qkIRH2AEV70/E9ue14DGBi99HS52zqiM aW5I9dPKoutFBX7MHguEMwe78B9O1Joi7NfveVofldD43siKYZpYEvCjOVz3jUQJ91LWDgxcKaiozra6q3OcqTtUK TedhJ8maKBoleFo3XksZAsA5kw8OWm42jskhSrZV4lr0TgWriU/CrZFIShjYK9UuvwgKTsdM0re2ExgMHUJoQWbLyN OpSPiU3ONMZFT5lqHNrbCumvmJBghI529ONaiqtmJlVSWSRqS2yMJoU754NnlVnepllm/yfuWy8m6wROJQ9edFmZ KIYhy0fyBmPgD6vlojz0zud4pnkfEVT9d2vmXJmaxxbTfHJsTDv5/DxGNmcsPvyXcHNEZUgfkD4Xp+V98yHp/+aUw oa6zxf/rPYKBuN+d3zkFVJOXB2SC6V2uogyFesF+a8NfnbVrW+WeATavNZB6DdlUxKAe1iAuKWcaG/Y231ko94GXH9 OkhtrqGcN6u5j74kjGyQOm9BS6Xo+hq17C2rob3EZGvt/mng8UIR/w+BSC6YAn13Dalk3sBD14EeNuUryufcbo3YXt hgALAAAC+2vDBql8hD0XEwucx+4JYkvsHPgk8+hkAyUsAYdKSfC6EYHI4n1ynaAhvNzXXTA==
Priorité	Normal
Importance	Normal
Niveau de confidentialité	Normal
Lecture	Yes
ID de fil de discussion	560bb022-2690-5c4b-989a-6c03291e6e3d
Source	PhysicalDrive2 SanDisk Extreme 55AE SCSI Disk Device (1,82 TB) - May 12 2025 194103.zip\F\Copie originale regrouper en 1 dossier\Karl.Malenfant@saaq.gouv.qc.ca.pst
Emplacement	- n/a - File Offset 1243688768 - File Offset 1243746688 - File Offset 1243773632
Numéro de preuves	Courriels

Outlook Emails

Méthode de récupération	•	Analysé
L'ID de l'élément	66962	

Le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec a, au cours de la séance du 14 septembre 2022, adopté la résolution suivante :

Résolution

ATTENDU QUE le 18 mai 2017, le conseil d'administration de la Société a autorisé le projet CASA, tel que présenté lors de cette séance, et autorisé la présidente et chef de la direction et le vice-président aux technologies de l'information, chargé de projet CASA, à signer, au nom de la Société, les documents contractuels avec l'Alliance, pour un montant maximal de 479,4 M\$ sur une période de 10 ans;

ATTENDU QUE depuis la signature des documents contractuels, plusieurs ajouts de portées ont eu lieu et des difficultés, qui n'étaient pas connues ni prévisibles lors de la préparation de l'appel d'offres en 2016, ont été rencontrées;

ATTENDU QUE le 13 juillet 2020, suivant une planification globale révisée et revue par Ernst and Young, le conseil d'administration de la Société a résolu d'accepter le plan révisé de la livraison 2 tel que proposé et décidé de confirmer la révision de l'investissement de cette livraison à un montant de 344 M\$, lequel devait être confirmé, à l'automne 2020, une fois connus les résultats des travaux d'un tiers indépendant sur les aspects commerciaux avec l'Alliance ainsi que les résultats du cycle 9;

ATTENDU QUE le 30 septembre 2020, afin de tenir compte des ajouts de portée et de la complexité de la livraison 2, la Société et LGS ont convenu de replanifier le budget prévu pour les travaux qui s'inscrivent dans cette livraison et de l'augmenter de 135 M\$;

ATTENDU QUE ce montant a été pris dans le budget prévu pour le projet, sans augmenter la valeur initiale du contrat, et qu'aucun avenant n'a donc été produit;

ATTENDU QUE le 8 octobre 2020, suivant la revue par Ernst & Young de la nouvelle portée du projet, un budget réajusté de 682 M \$ est présenté au CTI-CAPV, sans augmenter la valeur du contrat initial à 458 \$M;

ATTENDU QU'EN cette même date, le CTI-CAPV il est fait état de la probabilité de devoir augmenter la valeur du contrat en 2022 pour terminer les travaux de la livraison 2;

ATTENDU QU'AU 31 décembre 2022, la Société aura engagé l'ensemble des sommes prévues au contrat;

ATTENDU QUE pour poursuivre les activités associées à la mise en œuvre de la L3 ainsi que les activités récurrentes d'exploitation et d'évolution de la solution, la Société a analysé les différents véhicules juridiques possibles en tenant compte : 1- du respect des obligations des parties prévues au Contrat; 2- du respect de l'équité concurrentielle; 3- de l'ampleur du projet; 4- de l'exécution des travaux dans les meilleures conditions de solidité et d'efficacité; 5- du maintien de

l'expertise et des ressources en place; 6- de la diminution des délais, notamment pour débiter les travaux reliés à la livraison 3 et pour continuer l'exécution des contrats dépendants de celui de CASA;

ATTENDU QU'il ressort de l'analyse qu'un avenant au contrat permettrait de poursuivre les activités récurrentes d'exploitation et d'évolution de la solution déployée dans les conditions optimales (maintien des garanties, des prix, de l'expertise dans un contexte de main-d'œuvre restreinte, etc.), dans le respect de la loi et des droits des parties;

ATTENDU QUE la somme de 87 M\$ prévue au contrat de licence est bientôt atteinte, que LGS, revendeur des licences de SAP, est d'accord pour y mettre fin, et que l'article 13 paragraphe 2 de la Loi sur les contrats des organismes publics permet à la Société de signer directement un contrat de licence avec SAP, en raison d'un droit fondé sur une licence;

IL EST DÉCIDÉ :

- De conclure un avenant au contrat de services professionnels et de vente d'équipements et de logiciels pour couvrir l'ensemble des services reliés à la livraison 2 pour un montant maximal de 45.7M\$ et de conclure, pour les licences, un contrat de gré à gré avec SAP qui détient les droits sur les licences, pour une enveloppe maximale de 25 M\$ pour une période de 3 ans, soit de janvier 2023 à décembre 2025;
- De réaliser la livraison 3 et de permettre à la Société de déterminer, au moment opportun, du véhicule contractuel à adopter;
- De permettre à la Société de déterminer, au moment opportun, les divers véhicules contractuels à adopter le cas échéant, afin de réaliser les activités de support à l'exploitation de la solution après 2023 pour un montant maximal de 25M\$ par année, permettant la mise à niveau des infrastructures et applicatifs pour un montant maximal de 30 M\$ et enfin, permettant l'accès à une banque d'heures pour l'expertise SAP pour un montant maximal de 30 \$M.

Résolution AR-XXXX du 22.09.xx

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE,

M^e Marie-Ève Beaulieu

Le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec a, au cours de la séance du 14 septembre 2022, adopté la résolution suivante :

Résolution

ATTENDU QUE le 18 mai 2017, le conseil d'administration de la Société a autorisé le projet CASA, tel que présenté lors de cette séance, et autorisé la présidente et chef de la direction et le vice-président aux technologies de l'information, chargé de projet CASA, à signer, au nom de la Société, les documents contractuels avec l'Alliance, pour un montant maximal de 479,4 M\$ sur une période de 10 ans;

ATTENDU QUE depuis la signature des documents contractuels, plusieurs ajouts de portées ont eu lieu et des difficultés, qui n'étaient pas connues ni prévisibles lors de la préparation de l'appel d'offres en 2016, ont été rencontrées;

ATTENDU QUE le 13 juillet 2020, suivant une planification globale révisée et revue par Ernst and Young, le conseil d'administration de la Société a résolu d'accepter le plan révisé de la livraison 2 tel que proposé et décidé de confirmer la révision de l'investissement de cette livraison à un montant de 344 M\$, lequel devait être confirmé, à l'automne 2020, une fois connus les résultats des travaux d'un tiers indépendant sur les aspects commerciaux avec l'Alliance ainsi que les résultats du cycle 9;

ATTENDU QUE le 30 septembre 2020, afin de tenir compte des ajouts de portée et de la complexité de la livraison 2, la Société et LGS ont convenu de replanifier le budget prévu pour les travaux qui s'inscrivent dans cette livraison et de l'augmenter de 135 M\$;

ATTENDU QUE ce montant a été pris dans le budget prévu pour le projet, sans augmenter la valeur initiale du contrat, et qu'aucun avenant n'a donc été produit;

ATTENDU QUE le 8 octobre 2020, suivant la revue par Ernst & Young de la nouvelle portée du projet, un budget réajusté de 682 M \$ est présenté au CTI-CAPV, sans augmenter la valeur du contrat initial à 458 \$M;

ATTENDU QU'EN cette même date, le CTI-CAPV il est fait état de la probabilité de devoir augmenter la valeur du contrat en 2022 pour terminer les travaux de la livraison 2;

ATTENDU QU'AU 31 décembre 2022, la Société aura engagé l'ensemble des sommes prévues au contrat;

ATTENDU QUE pour poursuivre les activités associées à la mise en œuvre de la L3 ainsi que les activités récurrentes d'exploitation et d'évolution de la solution, la Société a analysé les différents véhicules contractuels possibles en tenant compte : 1- du respect des obligations des parties prévues au Contrat; 2- du respect de l'équité concurrentielle; 3- de l'ampleur du projet; 4- de l'exécution des travaux dans les meilleures conditions de solidité et d'efficacité; 5- du maintien de

l'expertise et des ressources en place; 6- de la diminution des délais, notamment pour débiter les travaux reliés à la livraison 3 et pour continuer l'exécution des contrats dépendants de celui de CASA;

ATTENDU QU'il ressort de l'analyse qu'un avenant au contrat permettrait de poursuivre les activités récurrentes d'exploitation et d'évolution de la solution dans les conditions optimales (maintien des garanties, des prix, de l'expertise dans un contexte de main-d'œuvre restreinte, etc.), dans le respect de la loi et des droits des parties;

IL EST DÉCIDÉ :

De conclure un avenant avec l'Alliance afin de couvrir l'ensemble des besoins d'affaires de la Société incluant les services reliés à la livraison 2 et 3, l'exploitation et l'évolution de la solution, et le paiement des droits de licence, pour une enveloppe maximale de 222 M\$.

Résolution AR-XXXX du 22.09.xx

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE,

M^e Marie-Ève Beaulieu